

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3508

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Conseil général du Rhône pour le projet Neurocampus

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3508**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention au Conseil général du Rhône pour le projet Neurocampus**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-4830 du Conseil du 11 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à hauteur de 40 M€ au titre du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 sur les volets "Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante". Ceci traduit la volonté de la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération.

Cette politique a pour objectif de positionner l'agglomération sur de nouveaux enjeux de développement avec :

- la mise en place d'une véritable gouvernance de site, grâce au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Lyon et la valorisation de la marque "Université de Lyon" à l'international,
- une meilleure connection de l'université aux milieux économiques, notamment à travers le développement des pôles de compétitivité et l'optimisation de la valorisation économique de la recherche,
- le soutien à l'émergence de centres de recherche d'envergure européenne et de réseaux thématiques de recherche,
- la mise à niveau européen de notre offre d'accueil sur les campus, à travers les projets du CPER 2007-2013 et notre schéma de développement et d'aménagement universitaire (SDU).

Le CPER 2007-2013 doit, notamment, permettre la concrétisation de projets qui constituent de véritables leviers pour le développement économique et l'ambition internationale de Lyon. Sur l'axe recherche, la Communauté urbaine s'est positionnée en priorité sur des infrastructures et équipements de recherche soutenus, par ailleurs, par le PRES de Lyon :

- en appui aux projets de recherche et développement des pôles de compétitivité,
- permettant de développer l'accueil d'entreprises innovantes dans les campus,
- renforçant la masse critique des centres de recherche de dimension européenne de type réseaux thématiques de recherche (regroupement de laboratoires et de compétences).

Le projet de construction et de réhabilitation de bâtiment pour le NeuroCampus fait partie de ces projets prioritaires pour la Communauté urbaine de Lyon. Il doit regrouper toutes les équipes du Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL), et comprend une première phase de 4 000 mètres carrés livrés début 2016. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée par l'Etat au Conseil général du Rhône qui l'a acceptée.

a) - Objectifs

Le projet immobilier Neurocampus est un élément majeur de la structuration du "Campus Lyon Santé Est", telle qu'envisagée dans le schéma de développement universitaire (SDU) de la Communauté urbaine.

La recherche en neurosciences est identifiée comme l'un des 3 domaines d'excellence de la recherche biomédicale lyonnaise, avec l'infectiologie et la cancérologie. Le projet Neurocampus de Lyon a pour objectif de regrouper sur le pôle hospitalier Est de Lyon (qui comprend déjà l'hôpital psychiatrique Le Vinatier, l'hôpital neurologique Pierre Wertheimer et l'hôpital Femme-mère-enfant), l'ensemble des équipes du Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL), l'université Claude Bernard (UCB) Lyon 1, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) U 1028, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) l'Unité mixte de recherche (UMR) 5292, soit 350 personnes actuellement plus 180 personnes nouvelles à venir.

Ce regroupement sur le pôle hospitalier Est de l'ensemble des acteurs du CRNL assurera l'avenir de l'un des plus importants laboratoires lyonnais en recherche biomédicale et donnera à la recherche lyonnaise et régionale en neurosciences une nouvelle visibilité internationale. En effet, le Neurocampus de Lyon rassemblera, sur un même site, tous les chercheurs lyonnais en neurosciences (CRNL, Institut cellules souches-cerveau, Centre de neuroscience cognitive, Laboratoire Langage-Cognition-Cerveau), une plate-forme de neuro-imagerie multimodale (CERMEP Imagerie du Vivant) très performante pour des études chez l'homme et l'animal, le futur Institut des épilepsies (IDEE), les locaux de la Fondation Neurodis et les plates-formes du projet CESAME (Institut hospitalo-universitaire -IHU- prometteur), le Centre d'investigation clinique et son volet neuropédiatrie, le Centre de ressources biologiques NeuroBiotec.

La proximité immédiate des hôpitaux Neurologique, Femme-mère-enfant et psychiatrique sera de nature à renforcer les synergies entre recherche fondamentale, pré-clinique et clinique, animées par les nombreux chercheurs et praticiens hospitaliers membres du CRNL,

b) - Plan de financement prévisionnel et calendrier de l'opération

Ce projet nécessite un investissement immobilier d'envergure. Conformément à la convention de site et à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre l'Etat et le Conseil général du Rhône, le montant global du projet de construction du Neurocampus s'élève à 13 550 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Etat : 3 000 000 €,
- Région : 3 800 000 €,
- Département du Rhône : 4 750 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon : 2 000 000 €.

Le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant :

- lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre : septembre 2012,
- sélection du candidat : juillet 2013,
- avant-projet sommaire : septembre/octobre 2013,
- avant-projet détaillé : janvier 2014,
- ouverture du bâtiment : printemps 2016.

Pour la Communauté urbaine de Lyon, l'échéancier de versement de la subvention pour le projet est le suivant :

- 200 000 € à la notification (2013),
- 600 000 € à l'ordre de service de démarrage des travaux (estimé en 2015),
- 600 000 € au stade clos couvert (estimé en 2015),
- 600 000 € à la remise du procès-verbal de réception du bâtiment sans réserves (estimé en 2016) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien au projet Neurocampus de Lyon dans le cadre de la convention d'application du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 pour le site de Lyon - volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P03 - Recherche et enseignement supérieur sur l'opération n° 0P03O2815, pour un montant de 2 000 000 € à la charge du budget principal.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 000 000 € au profit du Conseil général du Rhône, dans le cadre du CPER 2007-2013 et pour le projet Neurocampus de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil général du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2015 et 2016 - compte 204182 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2013,
- 1 200 000 € en 2015,
- 600 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.